

**SÉANCE DU 6 MARS 2018**

Le six mars deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	27 février 2018	Affichée le	27 février 2018
Membres en exercice :	14	Membres présents :	8
Nombre de pouvoirs :	3	Nombre de votants :	11

Présents : Mesdames CHEVAL Céline, DEVAUX Carole
Messieurs PAUMIER Jacky, GAMBLIN Hervé, GOUJON Jackie, MEEUS Marcel, GAUTHIER Patrice, MARTIN Lionel

Absents excusés : Mesdames PREVOTEAU Andrée, LELEU Véronique, HAMELIN Laurence, Monsieur NONCHE Frédéric,

Pouvoirs : Madame Andrée PREVOTEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky PAUMIER
Madame Véronique LELEU donne pouvoir à Madame Carole DEVAUX
Monsieur Frédéric NONCHE donne pouvoir à Monsieur Lionel MARTIN

Absents non excusés : Messieurs FICHOT Nicolas, LELIEUR Charles

Formant la majorité des membres en exercice,
Madame Céline CHEVAL a été désignée comme secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017 et procèdent aux signatures afférentes.

AXE : OFFRE PROMOTIONNELLE SANTE COMMUNALE

La société AXA représentée par Monsieur Eddie HAREL, conseiller AXA et interlocuteur de la commune, propose une offre promotionnelle santé communale à la commune de Vraiville.

La proposition a pour objet de proposer la Complémentaire Santé Modulango aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

L'action demandée à la commune est l'information aux habitants pour permettre la réalisation d'une réunion d'information publique organisée par AXA.

Le contenu de cette information sera limité à l'information de la tenue d'une réunion publique en présence de l'Assureur avec présentation d'une réduction spéciale pour les habitants de la Commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette action dans le but d'apporter un service à la population

VENTE DU BARNUM Délibération 001-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que le barnum a été vendu pour un montant de 500 € au comité des fêtes de Saint Pierre des Fleurs dans l'Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à son encaissement.

CAUTION DE LA LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL

Délibération 002-2018

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Sophie CARLIER, a libéré le logement communal, dont elle était locataire, au 31 décembre 2017 et que le dépôt de garantie qu'elle a versé en février 2009 et s'élevant à 800 €, sera conservé par la trésorerie pour loyers impayés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT**

Délibération 003-2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Décide

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- Vote du Budget 2018 : jeudi 12 avril 2018

Après un tour de table, la séance est levée à 19h30